

Exposition Abbé Jean GARNERET - Communication de M. le Maire

«**M. LE MAIRE** : J'ai une communication à faire sur l'Abbé GARNERET :

L'Abbé Jean GARNERET nous a quittés le 20 février dernier, vous vous en souvenez. Il laisse derrière lui une oeuvre importante : plusieurs milliers de dessins, de nombreuses enquêtes et études sur la population comtoise, plus de cent mille photographies et deux musées : le Musée Comtois, à Besançon, créé en 1960, et le Musée de Plein Air de Nancray créé en 1986.

Le Musée Comtois propose une exposition à la mémoire de son fondateur, qui présentera le folkloriste, le conservateur, l'artiste, à travers ses photographies, ses correspondances, ses collectes, ses dessins, on aurait pu mettre d'ailleurs l'ethnologue.

L'exposition montrera la place importante et reconnue qu'occupait l'Abbé dans le folklore au plan national par ses études et enquêtes sur la population comtoise.

Elle parlera d'un conservateur dont la persévérance et la logique d'action lui permirent de réaliser son rêve initial qui était je vous le rappelle un musée de maisons, ce qu'il a donc fait à Nancray.

Elle présentera un choix de dessins de l'Abbé qui soulignera son talent dans ce genre et l'évolution de son style. Secondairement, elle montrera les différents genres auxquels il s'est intéressé : peinture sous verre, illustration, céramique, sculpture et gravure.

En tout état de cause, elle rendra compte de l'oeuvre d'un homme porté par «l'amour des gens» et dont le souci constant fut de «rendre au peuple son butin», pour reprendre son expression.

L'exposition se tiendra au Musée Comtois à la Citadelle du 30 juin au 30 septembre et le vernissage de l'exposition aura lieu le mercredi 10 juillet à 17 h. Je vous demande donc d'être présents à cette inauguration le 10 juillet et surtout, si vous n'êtes pas là pour les petits fours, d'aller voir du 30 juin au 30 septembre cette exposition qui sera remarquable et qui est un nouvel hommage rendu à un grand homme de notre ville et de notre région. Je vous remercie».

Dont acte.

Récépissé préfectoral du 15 juillet 2002.